



Número de Révision: 009.0

Date de sortie: 05/05/2026

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE EA E-60NC B NON-CORROSIVE EPOXY, BLACK	Numéro IDH:	233990
Type de produit/utilisation recommandée:	Partie B d'un adhésif epoxy à 2 composants.	numéro d'item	29328
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	CORROSIF POUR LES VOIES RESPIRATOIRES. H302 NOCIF EN CAS D'INGESTION. H311 TOXIQUE PAR CONTACT CUTANE. H314 PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX. H317 PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H330 MORTEL PAR INHALATION. H361 SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS. H373 RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
TOXICITE AIGUË ORAL.E.AUX.ES	4
TOXICITE AIGUË INHALATION	2
TOXICITE AIGUË CUTANE	3
CORROSION CUTANEE	1
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

PICTOGRAMME(S)

Numéro IDH: 233990

Nom du produit: LOCTITE EA E-60NC B NON-CORROSIVE EPOXY, BLACK



Conseils de prudence

Prévention:	<p>P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.</p> <p>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.</p> <p>P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.</p> <p>P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.</p>
Intervention:	<p>P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.</p> <p>P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.</p> <p>P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.</p> <p>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P361+P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>
Stockage:	<p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p>
Élimination:	<p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p>

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
4-nonylphénol, ramifié	84852-15-3	30 - 60
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5	30 - 60
alcool benzylique	100-51-6	5 - 10
phénol, nonyl-2, ramifié	91672-41-2	1 - 5
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en tenant les paupières ouvertes. Obtenir une aide médicale sans tarder.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Le personnel à proximité et sous le vent devrait être évacué. Utiliser de l'eau peut causer la formation de solutions aqueuses très toxiques. Ne laissez pas l'écoulement du combat de l'incendie entrer dans les drains ou les cours d'eau.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Acides. Aldéhydes. Ammoniac. Cétones. Acide nitrique. Des fumées toxiques. Vapeurs irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas goûter ou avaler. Assurer une ventilation adéquate. Maintenir le récipient fermé.
Stockage:	Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
alcool benzylique	Rien	Rien	10 ppm (44.20 mg/m3) TWA	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.
Protection de la peau:	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Doux
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	10 - 12
Pression de vapeur:	< 700 mbar (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	> 93 °C (> 199.4 °F)1,013 hPa
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	Non disponible
Densité de vapeur relative:	> 1 20 °C
Point d'éclair:	> 93 °C (> 199.4 °F) Setaflash Coupelle fermée
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Largement insoluble Eau
Coefficient de partage (valeur logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	< 1 %; < 10 g/l Estimé
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	> 20.5 mm2/s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Des acides. Aldéhydes. Ammoniaque. Cétones. Acide nitrique. Des fumées toxiques. Vapeurs irritantes.
Produits incompatibles:	Acides organiques. Acides minéraux. Combustibles. Peroxydes. Hypochlorite de sodium. Ce produit corrode lentement les surfaces de cuivre, d'aluminium, de zinc et galvanisées.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une irritation grave ou des brûlures. Peut être nocif ou mortel si inhalé.
Contact avec la peau:	Cause des brûlures à la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Toxique par contact avec la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion:	Peut causer des brûlures à la bouche, dans la gorge et l'estomac, avec des douleurs abdominales et toraciques, nausée, vomissements, diarrhée, soif, faiblesse et collapsus. Nocif en cas d'ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
4-nonylphénol, ramifié	Rien
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 0.42 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 0.44 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 0.4 mg/l
alcool benzylique	Oral LD50 (Souris) = 1,580 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1,230 - 3,100 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 1,940 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,100 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 2,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 8.8 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4,178 mg/l
phénol, nonyl-2, ramifié	Rien
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 1.49 - < 2.44 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
4-nonylphénol, ramifié	Irritant Corrosif		
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Corrosif Irritant		Cerveau Foie Poumon Muscle Peau
alcool benzylique	Corrosif Irritant	Allergène	Système nerveux central
phénol, nonyl-2, ramifié			
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Irritant	Allergène	

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
4-nonylphénol, ramifié	Non	Non	Non
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Non	Non	Non
alcool benzylique	Non	Non	Non
phénol, nonyl-2, ramifié	Non	Non	Non
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (cycloaliphatic amine, Nonylphenol)
Division: 8 (6.1)
Numéro d'identification: UN 2922
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (cycloaliphatic amine, Nonylphenol)
Division: 8 (6.1)
Numéro d'identification: UN 2922
Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (cycloaliphatic amine, Nonylphenol)
Division: 8 (6.1)
Numéro d'identification: UN 2922
Groupe d'emballage: II
Polluant marin: Nonylphenol

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 2,3,9,11,15

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/05/2026

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.